

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le onze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON,
Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

Mme Élise LEROY donne procuration à Mme ABBÉ Madeleine.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Hervé JOSSELIN, M. Jean-Baptiste CORDON, M Yann JOUAN,
Mme Sabrina VOISIN.

Secrétaire de séance : Mme Madeleine ABBÉ.

Délibération 1 EXTENSION DE LA GARDERIE : AVENANT

Monsieur le Maire annonce qu'un avenant pour l'entreprise VILLALON Patrick doit être validé concernant les travaux du lot 3 Couverture zinc-intervention sur couverture existante-étanchéité à chaud.

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs :

Abandon de l'écran de sous toiture et contre liteau nage.

Abandon de la sortie de ventilation

Pose d'une barre d'accroche en pignon nord du bâtiment existant

Pose d'une ligne de vie pour entretien de la couverture zinc neuve

La plus-value est de 1 074.27 € HT.

Le marché sera modifié ainsi : il s'élève à 16 816.58 € HT et passe à la somme de 17 890.85 € HT.

Les conseillers valident cet avenant du lot 3 de l'entreprise VILLALON Patrick.

Délibération 2 EXTENSION DE LA GARDERIE : AVENANT

Monsieur le Maire annonce qu'un avenant pour l'entreprise SARL BCO doit être validé concernant les travaux du lot 2 charpente-bardage.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs :

Isolation ouate de cellulose insufflée dans les caissons de toiture bois épaisseur 300 mm, densité 40, 50 kg/m³, il rappelle que ces travaux étaient initialement prévu au marché isolation, et qu'un avenant a été pris lors de la dernière séance pour diminuer le marché isolation.

Fournitures et pose d'adhésifs pour l'étanchéité à l'air entre les panneaux et entre les panneaux entre les murs.

Pour une plus-value de 2 924.01 € HT

Le marché sera modifié ainsi : il s'élève à 38 072.85 € HT et passe à la somme de 40 996.86 € HT.

Les conseillers valident cet avenant du lot 2 de l'entreprise SARL BCO.

Délibération 3

SITE DES AULNAYS

L'aménagement du site des Aulnays n'est pas terminé. La salle peut contenir 90 personnes assises. La commune souhaite investir dans un nombre de 40 chaises. Le coût de cet achat s'élève à la somme de 1 960.00 € HT au vu du devis d'ADEQUAT l'achat public ou de 1 727.20 € HT chez KGMAT Collectivité.

Il faudrait aussi des tables de pique-nique pour différents endroits, les devis sont les suivants :

SAS ADEQUAT Achat Public est de 1 850.00 € HT pour 5 tables.

SAS KG MAT Collectivité propose un devis de 2 013.15 € HT pour 5 tables.

ESPACE CRÉATIC (matériel de recyclage) propose un devis de 7 tables traditionnelles de pique-nique pour la somme de 4 372.20 € HT.

Pour le complément de vaisselle, le devis n'est toujours pas fourni. Mme ABBÉ Madeleine est chargée de choisir le devis le moins coûteux et d'acheter un micro-ondes.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre les chaises chez KGMAT Collectivité pour le montant de 1 727.20 € HT (éco contribution 29.20 € HT) les chariots de rangement de chaises sont gratuits. Pour les tables de pique-nique, Mme Lydie RAMEZ propose de demander à une école de menuiserie si elle peut en faire et fournir un devis.

Monsieur le Maire suggère de prendre 5 tables à 503.29 € HT chez KGMAT collectivité soit 2 013.15 € HT avec une remise commerciale de 350.15 € HT et de laisser Mme Lydie RAMEZ ramener un devis au prochain conseil.

Les conseillers valident les propositions faites.

Délibération 4

FRAIS DE NOTAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un échange de terrain entre la commune et M SALMON et Mme CHEDOTAL. Cet échange avait été prévu avec le précédent propriétaire du terrain, validé en conseil municipal, mais n'avait pu être réalisé en raison de problème administratif avec l'ancien propriétaire. Ce terrain était nécessaire pour permettre l'ouverture de la nouvelle route de la Ville Es Robert.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Un acte notarié a été réalisé et signé tardivement (décembre 2023) par suite de documents administratifs non validés.

Tous les frais de notaire sont à la charge de la commune. Ils s'élèvent à la somme de 771.25 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers de régler cette somme.

Le Conseil Municipal accepte le paiement des 771.25 € au notaire du Littoral de Plancoët.

Délibération 5

JEUX ÉCOLE

L'école de Bourseul sollicite la mairie pour obtenir des jeux de motricité, des vélos et des trottinettes pour l'année scolaire 2024-2025.

La liste de leur commande est faite chez les fournisseurs suivants :

PICHON 2 tandems et 2 trottinettes pour un montant de 869.08 € HT

WESCO du matériel « explor'action » (jeux de construction pour la motricité) pour un montant de 1 177.94 € HT.

Ces sommes seront imputées en investissement au compte 2188-70.

Le Conseil Municipal valide cet achat et son paiement.

Délibération 6

ÉCHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers que certaines parcelles doivent être échangées pour actualiser le cadastre.

Les régularisations sont les suivantes :

référence parcelle	surface	propriétaire actuel	nouveau propriétaire	
A1599	10	COMMUNE	Mr PIRON	
A1591	35	COMMUNE	Mr PIRON	
A1545	15	COMMUNE	Mr PIRON	
A1600	8	COMMUNE	Mr PIRON	
A1601	8	COMMUNE	Mr PIRON	
A1592	61	COMMUNE	Mr PIRON	
A1556	85	Mr PIRON	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC
A1560	16	Mr PIRON	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

A1558	175	Mr PIRON	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC
A1561	21	Mr PIRON	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC
A1550	55	COMMUNE	consort GAUTHIER	
A1620	179	COMMUNE	IMMOBO 1	
A1462	36	IMMOBO 1	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC
A1460	40	IMMOBO 2	COMMUNE	DOMAINE PUBLIC

Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à réaliser les échanges comme indiqué ci-dessus tout en sachant que les frais de notaire si afférents seront à la charge de la commune.

Délibération 7 PASSAGE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire passe le dossier pour régulariser des terrains et les mettre dans le domaine public.

Il liste toutes les parcelles concernées et sollicite les conseillers pour obtenir leur autorisation.

Les parcelles sont les suivantes :

ZD052		BRUYERE	
ZL154		JONQUILLES	
C1523		LANDES MARETTES	
ZB058		VILLE HUNAULT	ATTENDRE
ZL112		COQUELICOTS	
ZL154		COQUELICOTS	ATTENDRE
ZS131		LA TREUNAI	
ZT067		LA TREUNAI	
ZV038		TOUCHETTE	
ZM004		BAS VILLAGE	ATTENDRE
ZL90		PONT LOYER	
ZL89		PONT LOYER	
ZL11		ARGUENON	
ZL96		LE MEZERAY	
A1632		ARGUENON	
A1636		LOT LOUVELAIS	
A1638		LOT LOUVELAIS	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

A1640		LOT LOUVELAIS	
ZE169		LOT LOUVELAIS	
A463		VILLE HAMONET	
A1235		VILLE HAMONET	
A1657	31	VILLE HAMONET	
A1655	424	VILLE HAMONET	
A1548	13	LE PAU	
A1517	55	LE PAU	
A1519	21	LE PAU	
A1659	83	LE PAU	
A1661	34	LE PAU	
A1663	162	LE PAU	

Les conseillers après délibération, acceptent de classer les parcelles dans le domaine public, en retirant toutefois les parcelles ZB058, ZL154 et ZM004 qui nécessitent un complément d'information et peut être un bornage.

Délibération 8

PERSONNEL COMMUNAL

Madame BRIEND Madeleine est partie en retraite au 1er juin 2024. Mme MARCINKOWSKI Jolanta qui travaillait avec elle est en fin de contrat au 31/07/2024. Son contrat sera renouvelé par sa stagiairisation à partir du 1er août 2024 pour une période d'une année avec une DHS de 20 heures.

Le poste de Mme BRIEND est supprimé à partir du 1er août 2024.

Un nouveau poste est créé pour la stagiairisation de Mme MARCINKOWKI adjoint technique à 20 heures par semaine à partir du 1er août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications proposées ci-dessus.

Délibération 9

PERSONNEL COMMUNAL

Madame DOREL née LECOMTE Isabelle est décédée le 3 juin 2024. Un capital décès est dû par l'assurance du personnel. Mme LOISON, du service assurance du Centre de Gestion, suit le dossier. Le capital de 27 833.42 € est à verser par la mairie qui sera ensuite remboursé par l'assurance. Le capital décès sera versé au notaire Maître HELLIVAN Sylvain 4 rue du Colonel Pleven 22650 Beaussais sur Mer, en charge de la succession.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, toutes les démarches liées au règlement de ce dossier.

Délibération 10 **MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
GRADE	Catégorie	Effectif budgétaire	DHS
Filière administrative			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35H00
Vacance du poste	C	1	35H00
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	35h00
Agent de maîtrise en disponibilité	C	1	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	24H00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	30H00

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	25H00
Adjoint technique vacance du poste	C	1	35H00
	C	1	20H00
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35H00
10 agents municipaux			

Délibération 11 DEVIS ADEFI DÉFENSE INCENDIE

La maintenance des bâtiments communaux pour les extincteurs, défense incendie a été réalisée pour l'année 2024. Le rapport a fait apparaitre plusieurs blocs de secours défectueux qui doivent être changés. Un devis est fourni pour effectuer les changements à la cantine, l'école, la mairie et la salle des fêtes.

Le montant du devis s'élève à la somme de 2 199.77 € HT

Pour être aux normes dans les bâtiments communaux, ces changements sont obligatoires.

Les conseillers acceptent le devis tel qu'il est détaillé.

Délibération 12 DÉCISION MODIFICATIVE

Budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune en section investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Investissement :		
Dépenses 231-116	14 300.00 €	
Dépenses 2188-70 Jeux école		2 000.00 €
2188-106 site des Aulnays		8 200.00 €
20422 participation à la mise en place de poche à eau		4 100.00 €

Délibération 13 LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET » : ADRESSAGE

La première phase de travaux du lotissement « Le Clos Grasset » est maintenant terminée.

La société SOLUTEL va pouvoir intervenir pour pré-fibré tous les terrains. Pour cela il faut que les terrains soient numérotés. On appelle cette étape l'adressage.

L'adressage est le suivant :

		N° DE LOT
1	LA TIEULINE	16
2	LA TIEULINE	15
3	LA TIEULINE	17
4	LA TIEULINE	14
5	LA TIEULINE	18
6	LA TIEULINE	13
7	LA TIEULINE	9
8	LA TIEULINE	12
9	LA TIEULINE	8
10	LA TIEULINE	11
11	LA TIEULINE	ATTENTE
12	LA TIEULINE	10
13	LA TIEULINE	ATTENTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

14	LA TIEULINE	7
15	LA TIEULINE	22
16	LA TIEULINE	6
17	LA TIEULINE	21
18	LA TIEULINE	5
19	LA TIEULINE	20
20	LA TIEULINE	4
21	LA TIEULINE	19
22	LA TIEULINE	3
23	LA TIEULINE	2
25	LA TIEULINE	1

Les conseillers acceptent l'adressage proposé pour les terrains du « Clos Grasset ».

Délibération 14 LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET »

Monsieur le Maire a reçu la famille HUBERT Ernest qui vend un terrain faisant parti du lotissement « Le Clos Grasset ». Monsieur HUBERT Ernest souhaite changer la surface de vente de son terrain.

Il a fait appel au géomètre M HAMON qui s'est occupé du bornage, il doit revenir pour changer celui de son terrain en diminuant la surface.

Ce changement doit être pris en compte dans le permis d'aménager qui doit faire l'objet d'un modificatif.

Le conseil Municipal, après délibération, accepte et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif pour le lotissement « Le Clos Grasset » et à signer les documents nécessaires.

Délibération 15 DEVIS FANIK

La société FANIK de Pluduno a fourni un devis pour 2 panneaux (format 130 X 200cm et 40 X 80 cm) avec le plan du lotissement « Le Clos Grasset » et une plaque « Salle Alain Abbé » pour le site des Aulnays.

Le coût de cette réalisation s'élève à la somme de 299.00 € HT.

Les conseillers valident le devis de la société FANIK.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Délibération 16 **POINT A TEMPS AUTOMATIQUE**

Madame ABBÉ Madeleine annonce aux conseillers que la point à temps automatique sur les routes de desserte ne sera plus fait par Dinan Agglomération, les communes doivent prendre en charge ces travaux.

Pour l'année 2024-2025, trois devis sont proposés :

LESSARD TP propose un devis de 5 268.00 € HT, la prestation est de 6 tonnes à 878.00 € HT/T

COLAS propose un devis de 4 750.00 € HT, la prestation est de 5 tonnes à 950.00 € HT/T

EVEN propose un devis de 5 250.00 € HT, la prestation est de 5 tonnes à 1 050.00 € HT/T

Madame Madeleine ABBÉ propose de choisir la société LESSARD TP qui a une meilleure prestation et dont le prix unitaire est plus intéressant.

Les conseillers après concertation, approuvent le choix de Mme ABBÉ Madeleine.

Délibération 17 **DEVIS POUR LE PONT LOYER**

La route du Pont Loyer va être refaite, dite de liaison dans le cadre des travaux de voirie 2024. Madame Madeleine ABBÉ souhaite proposer des travaux de voirie au Pont Loyer au niveau de l'entrée de ferme de M JOSSET Franck.

Cette route doit être refaite. Deux devis sont fournis avec délimitation de rives, engravure à la raboteuse, nettoyage de la chaussée pour les deux entreprises :

SPTP en plus enrobé BBSG 0/10 à 200KG/m². le montant est de 8 377.50 € HT.

COLAS en plus monocouche à l'émulsion, mise en œuvre de béton bitumeux pour un montant de 7 546.50 € HT.

L'adjointe à la voirie propose de choisir l'entreprise SPTP qui réalise de l'enrobé à 200kg/m².

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme Madeleine ABBÉ pour réaliser les travaux de voirie au Pont Loyer.

QUESTIONS DIVERSES

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame Madeleine ABBÉ est allée à une réunion des FRÉMUR pour l'eau potable. Un rapport lui a été remis sur le prix et la qualité de l'eau potable que tout le monde peut consulter.

Elle confirme que des travaux de changement de tuyaux sur le réseaux d'eau potable doivent être fait en fin d'année 2024 au niveau du Bezier et de l'Ardillais.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

CIMETIERE

Quand on récupère une concession abandonnée ou non renouvelée, plusieurs problèmes apparaissent. Que faire du monument et des défunts enterrés. Monsieur le Maire propose de prendre une société spécialisée dans ce domaine pour nous aider et aussi faire un point sur les concessions perpétuelles laissées à l'abandon ou sans que l'on connaisse le successeur.

CHEMINS DE LIAISON

Mme Madeleine ABBÉ montre sur des plans cadastraux aux conseillers, qu'il serait possible de créer un chemin de liaison piéton entre le lotissement la Louvelais et le terrain de football. Il faudrait emprunter quelques terrains privés. Les propriétaires vont être visités par Mme ABBÉ pour réaliser une convention s'ils sont favorables.

Dossier à revoir ultérieurement.

Un autre chemin de liaison pour aller vers la Gesre sur Plorec sur Arguenon pourrait être refait. Une partie a été faite, il reste 90 mètres à faire. Le dossier sera revu en septembre 2024.

Ordre du jour :

- Délibération 1 Extension de la garderie : avenant
 - Délibération 2 Extension de la garderie : avenant
 - Délibération 3 Site des Aulnays
 - Délibération 4 Frais de notaire
 - Délibération 5 Jeux école
 - Délibération 6 Échange de terrain
 - Délibération 7 Passage domaine public
 - Délibération 8 Personnel communal
 - Délibération 9 Personnel communal
 - Délibération 10 Mise à jour des effectifs de la mairie
 - Délibération 11 Devis ADEFI défense incendie
 - Délibération 12 Décision modificative budget commune
 - Délibération 13 Lotissement « le Clos Grasset » : adressage
 - Délibération 14 Lotissement « le Clos Grasset »
 - Délibération 15 Devis FANIK
 - Délibération 16 Point à temps automatique
 - Délibération 17 Devis pour le Pont Loyer
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 11 JUILLET 2024

Philippe DAULY
le Maire

Mme Madeleine ABBÉ
Secrétaire de séance

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU JEUDI 11 JUILLET 2024**